

Alerte

Communiqué à tous les éleveurs de porcs du Québec Déclaration de cas de deltacoronavirus porcin (DCVP)

État de la situation

Déclaration de la maladie : L'EQSP tient à informer tous les éleveurs et intervenants de la filière porcine québécoise du diagnostic d'un **troisième cas** de deltacoronavirus porcin (DCVP) dans un engraissement au Québec.

Situation géographique : L'élevage est situé dans la municipalité de Saint-Bernard en Beauce.

Description de la situation : L'enquête épidémiologique des cas déclarés les 10 et 14 mars ont mené à réaliser des tests sur tous les sites avec des contacts épidémiologiques connus avec le site infecté. Ce nouveau site avait un lien épidémiologique avec le premier site infecté et il semble que le virus a pris un certain temps avant de se manifester. Ce site est en autoquarantaine et des suivis seront faits auprès des fournisseurs de service concernés sur les mesures de biosécurité rehaussée à appliquer pour la poursuite des opérations à ce site.

Concernant le site déclaré le 10 mars, le vidage a été complété tel que prévu le 21 mars. Pour le deuxième site où les jeunes porcs sont en croissance, il n'y a pas de développement particulier à rapporter.

Nous vous tiendrons informé de l'évolution de la situation.

Importance de la maladie

Le DCVP est une maladie émergente causée par un virus affectant le système digestif des porcs. Elle affecte les porcs de tout âge, mais ne se transmet pas aux autres espèces animales ni aux humains. Elle ne représente donc pas un risque pour la santé publique ni pour la salubrité des aliments.

Signes cliniques

- Truies : abattement, perte d'appétit, diarrhée aqueuse, vomissements et déshydratation. Présence de mortalité lors de cas plus sévère.
Porcelets sous la mère (non sevrés) : moins affectés par la diarrhée que les truies, ils peuvent toutefois dépérir à la suite d'un allaitement insuffisant par les truies affectées.

Transmission de la maladie

- Par contact direct :
 - de porcs infectés.
- Par contact indirect :
 - quais de chargement/ déchargement;
 - véhicules de transport de porcs et matériel de manipulation des porcs et de nettoyage des remorques;
 - visiteurs (vêtements et chaussures);
 - ingrédients ou aliments pour porcs.

Surveillance et déclaration

Si vous observez un ou plusieurs des signes cliniques de DCVP, avisez immédiatement votre médecin vétérinaire praticien pour un diagnostic. Nous vous incitons fortement à déclarer tout cas positif à l'EQSP au **514-292-6165**. Celle-ci pourra alors coordonner une équipe-conseil qui vous accompagnera dans la mise en œuvre des mesures adéquates de contrôle de la maladie, et ainsi en limiter les impacts sur votre entreprise et l'industrie porcine québécoise.